

# Garderie périscolaire de Pugny-Châtenod et Trévignin

Année scolaire 2018-2019

## REGLEMENT INTERIEUR

1/ La garderie est une association loi 1901 créée par les parents d'élèves de Pugny-Châtenod et de Trévignin, dans un but non lucratif, pour rendre service aux familles des enfants scolarisés au sein du regroupement pédagogique. Celle-ci est implantée dans l'école de Trévignin au deuxième étage.

2/ Les responsables de la garderie sont des parents élus lors de l'assemblée générale annuelle. Tous les parents peuvent assister aux assemblées et participer au vote. Les tarifs sont révisés chaque année ou selon besoin en cours d'année scolaire.

3/ Sont admis les enfants du regroupement, scolarisés dans les 2 écoles, et couverts par une assurance extra-scolaire.

4/ Fonctionnement de la garderie :

**HORAIRES : de 7h20 à 8h20** et de **16h30 à 18h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Ces horaires sont impératifs. Tout retard à la sortie sera pénalisé. A 8h20, les enfants sont conduits aux enseignantes (en règle générale dans la cour de l'école).

A 16h30, les enseignantes remettent les enfants à la personne responsable de la garderie. Celle-ci prendra en charge les enfants venant de Pugny-Châtenod à la descente du car.

Tout enfant encore présent dans l'enceinte de l'école à 16h45 sera systématiquement pris en charge par le personnel de la garderie

**PERIODE DE FONCTIONNEMENT** : du jour de la rentrée scolaire en septembre au dernier jour de l'année scolaire, hors congés scolaires.

**INSCRIPTION HEBDOMADAIRE** : L'inscription des enfants à la garderie est **obligatoire pour les enfants en maternelle** et facultative (mais souhaitée) s'ils sont en primaire. Celle-ci se fait **au plus tard le vendredi soir pour la semaine suivante** :

- soit sur la grille d'inscription présente sur le tableau d'affichage de l'école de Trévignin pour les enfants habitant ou allant à l'école de Trévignin,
- soit par SMS en **précisant le nom et le prénom de l'enfant** au **06.27.47.06.97** pour les enfants habitant ou allant à l'école de Pugny ou de façon exceptionnelle pour les autres.

### 5/ Tarifs :

Cotisation annuelle	20€ par famille, quelque soit la date d'adhésion	
Nbre d'enfants/famille	1 enfant	2 enfants et plus
Forfait mensuel	40€/mois	65€/mois
Coût à l'heure	4€ de l'heure, plafonné à 50€/mois	6€ de l'heure, plafonné à 75€/mois

Tarif spécial hors adhésion	6€ de l'heure par enfant
-----------------------------	--------------------------

L'éventuel choix du forfait, à signer par les parents avec l'adhésion en septembre, est un engagement définitif de versement de ce forfait sur les 10 mois de l'année, avec une participation de 10€ pour la semaine de juillet 2019. Aucun changement ne sera accepté en cours d'année. Pour une fréquentation incertaine sur l'année, irrégulière ou saisonnière, la formule à l'heure est donc conseillée.

Le forfait sera réglé au plus tard le 10 du mois en cours, et le 10 du mois suivant pour la formule à l'heure. A défaut, une majoration pourra être demandée.

Pour les parents choisissant le paiement à l'heure, **toute heure commencée (7h20, 16h30, 17h30) est due.**

La cotisation est obligatoire dès fréquentation de la garderie (sauf en cas d'une garderie exceptionnelle).

6/ Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) doivent impérativement compléter et retourner la fiche d'inscription annuelle accompagnée de la cotisation.

7/ Motifs d'exclusion éventuelle : non-paiements et problèmes de discipline.

**Composition du bureau :** Thierry LETERRIER, *Président* / Fabien PERRET, *Vice président* / Coraline CIGLIE, *Trésorière* / Matthieu AGUETTAND-PIEMONTAIS, *Trésorier adjoint* / Marion RUBERT, *Secrétaire* / Agnes ROBERT, *Secrétaire adjoint*.

**Liste des salariées de l'association au 05.07.2018 :** Garderie du matin, Bernadette RATAJCZAK, et garderie du soir Bernadette RATAJCZAK et Marie-Jeanne COUTAZ.

**Supports de communication :** Distribution des fiches d'inscription dans le cahier des écoliers, retour des fiches auprès du personnel de l'association, ou dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'école de Trévignin. Informations publiées sur la page facebook de l'APE : [www.facebook.com/aepugnytrevignin/](http://www.facebook.com/aepugnytrevignin/)

**TREVIGNIN, le 5 juillet 2018**

**LE BUREAU**